



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Inventaire et suivi des amphibiens du lac de chaux de Bansat (63)

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte :

Le lac de chaux, situé sur la commune de Bansat (adhérente du PNR), est un milieu rare en Auvergne ; il s'agit d'une étendue d'eau sur un sol très imperméable (argileux) dont le remplissage ne dépend que des précipitations.

En 2020, la municipalité de Bansat et le syndicat mixte du Parc ont réalisé un état des lieux de la biodiversité du site (faune, flore, historique). Ce diagnostic a permis la rédaction d'un plan de gestion du



Lac de chaux pour la période 2022-2029, avec plusieurs partenaires, dont la LPO Auvergne et la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme.

Afin d'œuvrer collectivement pour la préservation et la valorisation du Lac de chaux, une convention de gestion tripartite a été signée le 07 septembre 2022 entre la municipalité de Bansat, le syndicat mixte du Parc et la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme.

Cette convention prévoit une répartition des rôles entre les trois partenaires ; le syndicat mixte du Parc est essentiellement chargé de l'amélioration des connaissances naturalistes sur le site et de la sensibilisation des habitants et acteurs locaux aux côtés de la municipalité.

En 2024 il est prévu de réaliser un inventaire des amphibiens présents au sein de cette zone humide. Le Parc pourra transmettre le plan de gestion au prestataire retenu.

Mission :

Aucun inventaire précis des amphibiens n'a encore été mené sur le site qui semble favorable pour accueillir ces espèces. Des travaux de récréation de zones d'eau libres ont été entrepris par la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme en 2023. Cet inventaire permettra d'avoir un état des lieux des populations d'amphibiens l'année suivant les travaux.

Objectifs :

- Inventorier les espèces d'amphibiens présentes sur le site ;
- Quantifier les populations en 2024 ;
- Evaluer l'état de conservation ;
- Cartographier les données ;
- Réaliser un rapport de synthèse.

Méthodologie :

L'ensemble de la zone humide d'un peu plus de 3 hectares sera prospectée afin de détecter les individus adultes, les pontes et/ou larves.

Les prospections seront menées dans des conditions météorologiques favorables selon un protocole de type « PopAmphibiens Communautés ». Trois passages sur site seront réalisés sur la période d'activité des amphibiens.

Livrables :

Le rapport devra comprendre une introduction, la description de la méthodologie utilisée, les résultats, une conclusion et un résumé d'une page.

Un rapport intermédiaire sera transmis de façon dématérialisée au Parc mi-octobre 2024. Après prise en compte des remarques et des demandes de modification formulées par le Parc, le rapport final sera envoyé au Parc au plus tard fin novembre 2024.



Ce rapport sera à fournir sous un format numérique en version word et PDF. Il devra faire apparaître les logos du Parc et du financeur de l'opération (les logos seront fournis par le Parc).

Concernant la cartographie, les données fournies devront être compatibles avec le logiciel libre QGIS. Concernant les données, le prestataire a le choix entre saisir directement ses données dans la base Géonature du Parc Livradois-Forez, ou de les restituer via la liste de données brutes sous forme d'un tableau excel (qui sera fourni par le Parc).

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire avec a minima :

- Un échange en amont de la phase de terrain pour organiser les prospections ;
- Un échange après le rendu intermédiaire pour présenter les résultats et échanger sur d'éventuelles modifications.

Planning prévisionnel :

Phase de terrain en mars-juin 2024.

Transmission d'un rapport d'étude provisoire mi-octobre 2024.

Suite à un temps d'échange avec la chargée de mission, le rendu du rapport final se fera au plus tard le 29 novembre 2024.

Durée du marché :

Le marché sera conclu jusqu'au 31/12/ 2024.

Budget :

Le budget maximal est de 3 000 € TTC.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. valeur technique de l'offre (50%)
2. délai de livraison (20%)
3. prix (30%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé et chiffré remis par l'entreprise.



6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Pas d'acompte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **16 février 2024– 12 H 00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Le planning de réalisation à réception de la commande,
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine,
- ✓ Descriptif des moyens humains,
- ✓ Une note technique sur les modalités d'exécution de l'étude,
- ✓ Un RIB,
- ✓ Le devis détaillé.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez